



Union –Discipline -Travail

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE

RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN GESTION FINANCIERE POUR LA DIRECTION DE LA COORDINATION DES PROJETS (DCP)



T E R M E S D E R E F E R E N C E

FEVRIER 2019

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Ministère de l'Hydraulique de la République de Côte d'Ivoire prévoit de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de projets de développement dans le secteur de l'hydraulique. A cet effet, il est créé au sein du Ministère de l'Hydraulique, une Direction de Coordination des Projets dédiés à l'Hydraulique (DCP), en charge de la gestion fiduciaire des fonds extérieurs bilatéraux et multilatéraux dédiés aux projets inhérents à l'hydraulique en Côte d'Ivoire, ainsi que la coordination opérationnelle des activités qui en découlent.

Le personnel de cette Direction sera composé en grande partie de Spécialistes dans les différents domaines de la gestion de projets avec des profils et expertises acceptables par les potentiels Bailleurs des projets.

Aussi, le Ministère de l'Hydraulique a-t-il mandaté le Cabinet CONSEILS TOP MANAGERS D'AFRIQUE (CTMA) pour conduire le processus de recrutement de ce personnel expert selon les procédures appliquées aux projets financés par la Banque mondiale.

Dans le cadre de sa mission, CTMA lance le présent Avis d'Appel à candidature, pour le compte du Ministère de l'Hydraulique, en vue du recrutement d'un(e) Spécialiste en gestion financière de Projets dont les responsabilités, tâches ainsi que le profil sont définis dans les présents termes de référence.

II. MANDAT DU SPECIALISTE EN GESTION FINANCIERE

Sous l'autorité du Directeur de la DCP, le spécialiste en gestion financière sera chargé :

- De la gestion financière et comptable du projet ;
- De l'élaboration des budgets annuels et du suivi de leur exécution ;
- De l'utilisation du logiciel ;
- De s'assurer de la fonctionnalité des outils de contrôle interne entre autres le manuel de procédure, d'actualiser les circuits de contrôle interne ;
- De la supervision de la saisie des opérations comptables, du suivi des comptes du projet et des rapprochements bancaires ;
- De la supervision et du contrôle des opérations d'engagement et de décaissement des dépenses du projet, en étroite collaboration avec l'Agent Comptable Public ;
- Du suivi des opérations financières, de l'élaboration des rapports financiers trimestriels et annuels du projet ;
- De l'élaboration des états financiers du projet par source de financement catégorie de dépenses et par composante ;
- De la mise en place d'un plan de trésorerie, du suivi de la situation des comptes du projet et de la préparation des dossiers de décaissement et de retrait de fonds ;
- Du suivi des recommandations des audits externes du projet ;
- De la participation aux missions de supervision financière du projet organisée par la Banque Mondiale ;
- De la production des comptes financiers trimestriels et annuels du projet

III. PROFIL DU SPECIALISTE EN GESTION FINANCIERE

- Diplôme supérieur de comptabilité, finances ou équivalent avec BAC+5 ;
- Expérience d'au moins cinq ans dans le domaine de la gestion financière et comptable dans une structure privée ou administrative ou un projet de développement ;
- Connaissance pratique des procédures financières et comptable de la Banque Mondiale et de SIGFiP (Système Intégré de Gestion des Finances Publiques) est indispensable ;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Aptitude à travailler sous pression et sans réserve ;
- Sens de l'organisation et du travail en équipe ;
- Bonne intégrité professionnelle.

IV. OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION

La DCP remettra au spécialiste en Gestion financière, l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle remettra également à la disposition dudit spécialiste, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

V. DUREE DU CONTRAT

Le Spécialiste en gestion financière sera recruté pour une durée d'un (1) an à compter de la signature de son contrat de travail. Au terme de cette période et après évaluation satisfaisante des performances de l'employé par le Directeur, le contrat sera renouvelé sur la durée de mise en œuvre des projets avec l'avis de non objection du Bailleur.

VI. PROCEDURE ET METHODE DE SELECTION

La procédure de sélection sera conduite conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de la Banque Mondiale, édition juillet 2016.

Le recrutement sera effectué par appel à candidatures et comportera deux (2) phases :

- Une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs CV ;
- Une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte approuvée par la Banque Mondiale.

Le candidat retenu à l'issue de la phase d'interview sera invité à une séance de négociation de son contrat de travail.

Les dossiers de candidature devront comprendre les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum Vitae détaillé incluant les références de trois (3) personnes pouvant attester des compétences techniques et qualité interpersonnelle du candidat ;
- Les copies des diplômes et des attestations de travail figurant sur le CV ;

Les candidatures seront déposées sous pli fermé en trois (3) exemplaires (1 original et 2 photocopies) avec la mention « Candidature au poste de Spécialiste en gestion financière » au siège du cabinet CONSEILS TOP MANAGERS à Angré 8^{ème} tranche star 10 en face de l'établissement INSSA au plus tard le 04 mars 2019 à 10h30 GMT précises.

NB : Les candidats ayant le statut de fonctionnaire devront satisfaire aux exigences de la clause 3.23 des Directives susvisées.